

Infos Sud



Membre de
l'union syndicale
Solidaires

Loi du 3 août 2009 :
volonté d'en finir avec la
fonction publique

FIN PROGRAMMÉE DES STATUTS ET DE LA GARANTIE DE L'EMPLOI

La loi relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique (2009-972 du 3 août) remet en cause l'existence même des fonctions publiques d'état, de la santé et de la territoriale.

Sous prétexte d'instaurer de la mobilité et de diversifier les parcours professionnels, elle installe :

- le recours aux services des entreprises de travail temporaire et le recrutement systématique de contractuels pour assurer les remplacements (article 21)

A SUD nous réclamons la titularisation de tous les personnels sans conditions de nationalité, de concours ou de stage. Nous réclamons la création d'équipes de titulaires remplaçants volontaires en nombre suffisant pour assurer tous les remplacements. (Suite page 2)

HALTE À LA PRÉCARITÉ DE L'EMPLOI ! TOUS TITULAIRES ! CRÉATION DE POSTES DE TITULAIRES

La région Île-de-France compte plusieurs milliers de personnels précaires parmi ses salariés :

Des personnes en contrats aidés de droit privé (CAE, CA) contraints à des temps partiels et rémunérés au SMIC horaire. Ces collègues vivent souvent avec un revenu mensuel inférieur aux 880€ mensuels considérés officiellement comme le seuil de pauvreté.

De très nombreux contractuels en CDD qui vivent dans l'angoisse du non renouvellement de leur contrat et qui sont souvent embauchés pour effectuer des suppléances à la fin desquelles beaucoup sont condamnés à pointer de nouveau au chômage. Certains ne sont pas payés pendant les mois d'été.

La région Île-de-France, loin de résorber l'emploi précaire, participe à son développement !

Les suppléances sur postes vacants, pour agents malades par exemple, ne sont assurées, quand elles le sont, que par des personnels en CDD. Ces personnels contractuels sont barrés à l'entrée en catégorie C par des tests qui servent à les écarter de la titularisation et à les condamner à rester contractuels ou à perdre leur emploi en cas de non renouvellement de leur contrat.

La région Île-de-France n'assure pas les remplacements de courtes durées et fait peser sur le dos des agents le poids des tâches supplémentaires qui sont à prendre en charge. L'UPRH prend prétexte de la complexité de la gestion de ces remplacements pour ne pas les assurer.

SUD éducation demande

LA CREATION D'UNE EQUIPE MOBILE DE TITULAIRES REMPLAÇANTS VOLONTAIRES suffisamment nombreux pour couvrir la totalité des remplacements de courte et de longue durée.

LA CREATION DE POSTES DE TITULAIRES, en particulier dans les lycées, où depuis des années les tâches ont été considérablement alourdies et les conditions de travail se sont sérieusement dégradées.

LA TITULARISATION DE TOUS LES PERSONNELS PRECAIRES EN CONTRATS AIDES ET DE TOUS LES PERSONNELS EN CDD SANS CONDITION DE CONCOURS OU DE STAGE.

SUD éducation demande l'embauche immédiate de ces personnels et leur titularisation sans conditions.